

**Réunion du conseil municipal  
du 02 juillet 2020**

**Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le deux juillet deux mille vingt à vingt heures sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, maire, salle Espace Eugène Viandier.**

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Jean, NIQUET Béatrice, DEMOLLIENS Thierry, PEDOT Maryvonne, CARDON Marie-Christine, BUTIN Hervé, BURNICHON Philippe, DIEU Annick, PRONNIER Bruno, PASQUIER Odile, DOUAY Laurent, BAQUET Laurence, DEREGNAUCOURT Christiane, LHERITIER Yasmine, BERTHE Dominique, BERTRAND Rudy, LOMBARD Daniel, DUCHENE Annie, PLUQUET Antoine.

**Ordre du jour :**

- Point 1 - Désignation du secrétaire de séance
- Point 2 - Approbation du Procès-verbal du 18/06/2020
- Point 3 - Prime exceptionnelle Police Municipale
- Point 4 - Contrat d'engagement éducatif (animateurs)
- Point 5 - Encaissement chèque sinistre
- Point 6 - Remboursement caution location salle André Chauvin
- Point 7 - Modification numérotation place Raymond Gourdain
- Point 8 - Jurés d'assises
- Point 9 - Modification membres élus du CCAS
- Point 10 - Commission d'appels d'offres
- Point 11 - Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Point 12 - Correspondant Défense
- Point 13 - Création commissions consultatives
- Point 14 - Règlement Intérieur Conseil Municipal

**Madame le Maire ouvre la séance**

Madame le Maire, en préambule, énonce quelques règles à observer au cours du conseil municipal :

- Le public présent doit observer le silence et n'exprimer aucune manifestation et communication avec les membres de l'assemblée délibérante.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux.
- L'espace réservé aux élus ne doit pas donner lieu à déplacement d'un tiers.

Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint et informe que :

**Monsieur HENNEBERT Gaylord a donné « Pouvoir » à Monsieur Jean BERTRAND.**

Elle rappelle que les votes peuvent se dérouler à bulletin secret si au moins un tiers des élus le demande.

**I – Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Philippe BURNICHON qui est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**II - Approbation du Procès-verbal du 18/06/2020**

Madame le Maire demande s'il y a lieu de relire l'ensemble du procès-verbal. Aucun élu ne le souhaite.

Madame DUCHENE indique qu'elle avait abordé lors de la dernière séance du conseil municipal, l'avenir de la maison située à côté de la police municipale.

Madame le Maire répond qu'étant au tout début de sa mandature, elle prendra le temps d'envisager toutes options possibles.

Monsieur PLUQUET demande à ce que soit tout de même ajouté ce sujet au procès-verbal.

Madame DUCHENE revient sur les aides européennes.

Monsieur BUTIN demande à ce que l'on revienne à l'ordre du jour qui a été fixé.

Ce sujet ayant été débattu lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire ne donne pas suite et procède au vote de l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal en date du 18 juin 2020. Celui-ci est approuvé à la majorité des voix. (3 abstentions : MM. DUCHENE, LOMBARD, PLUQUET)

### **III - Prime exceptionnelle Police Municipale**

En raison de l'urgence sanitaire déclarée en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, Madame le maire propose que les deux policiers municipaux se voient attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 330 €.

Madame DUCHENE souhaite connaître leurs missions.

Madame le Maire informe que le surcroît d'activité est noté dans le document remis :

- Contrôle des autorisations de sortie
- Contrôle des magasins
- Présence directe avec la population
- Risque pour la santé des agents

Madame DUCHENE informe que les agents municipaux ont mauvaise réputation auprès de certains habitants de Saleux.

Madame le Maire indique que c'est hors sujet.

Madame le Maire procède au vote. Cette prime est approuvée à la majorité des voix (3 contres : MM. DUCHENE, LOMBARD, PLUQUET).

### **IV - Contrat d'engagement éducatif (animateurs)**

Madame le Maire propose de recruter des animateurs durant les périodes de vacances scolaires :

- Février : 5 animateurs
- Juillet : 9 animateurs
- Août : 6 animateurs
- Toussaint : 5 animateurs

Les rémunérations proposées sont les suivantes :

- 42 € par jour pour un animateur titulaire du BAFA
- 39 € par jour pour un animateur BAFA en cours
- 35 € par jour pour un animateur sans qualification (18 ans minimum)
- 42 € par nuit passée en camps en juillet et août.

La journée de préparation pour les centres d'été donnera droit à rémunération.

Madame DUCHENE demande à voir le programme.

M. PLUQUET demande souhaite connaître le nombre d'enfants concernés, le programme pédagogique et le coût.

Madame le Maire indique que pour février il y a eu 75 enfants, 84 enfants sont inscrits en juillet et 45 enfants en août. Les inscriptions ne sont pas closes.

Le programme est fixé entre la Directrice du centre et Madame le Maire en tenant compte des impératifs sanitaires liés au COVID19. Ce n'est pas le lieu pour détailler toutes les activités.

Madame DUCHENE trouve qu'on cache tout aux conseillers.

Monsieur PLUQUET prend note que Madame le Maire est le décideur mais indique qu'elle aurait pu partager les informations avec les parents concernés.

Madame le Maire informe que cela pourra faire l'objet d'échanges lors des commissions municipales qui vont être créées.

M. PLUQUET intervient en tant que parent d'un enfant scolarisé en CM2 et donne lecture d'un mot de l'école qu'il a reçu 8 jours à l'avance concernant l'annulation d'un pique-nique programmé par

les enseignants et où il est mentionné que cela posait problème à la municipalité car les repas pour la cantine étaient commandés et qu'ils ne pouvaient être annulés.

Monsieur PLUQUET précise que cette année la fête scolaire n'était pas organisée en raison du COVID-19 et que c'était pour les enfants l'occasion de se dire adieu avant les vacances. Ce point aurait pu être discuté avec les élus. Il pense que la perte financière pour la cantine devait se situer aux alentours de 120 € alors qu'une dépense de 150 € a été programmée pour un départ en retraite d'une enseignante.

Madame le Maire prend note.

Monsieur CHAMPION indique avoir eu connaissance 3 jours avant. L'équipe pédagogique l'avait informé que l'ensemble des parents était prévenu dans le sens où ce pique-nique était impossible compte tenu des problèmes sanitaires liés au COVID19. D'autre part, les manifestations qui demandent dispense de cantine doivent être signalées un mois à l'avance à la mairie.

Cela n'a pas empêché les enfants de se retrouver dans le parc après la pause déjeuner.

Madame le Maire procède au vote. Le contrat d'engagement éducatif est approuvé à la majorité des voix (3 abstentions : MM. DUCHENE, LOMBARD, PLUQUET).

#### **V - Encaissement chèque sinistre**

Madame le Maire informe que GROUPAMA Assurances a procédé au remboursement d'un sinistre sur candélabre, rue Lucien Barbier, sous forme de deux chèques d'un montant respectif de 100€ et 1115,48€ et procède au vote pour encaissement sur l'article 758, recettes de fonctionnement du budget 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces remboursements.

#### **VI - Remboursement caution location salle André Chauvin**

Madame le Maire informe le conseil municipal que madame DERAMBURE Aurélie domiciliée à AMIENS a signé un contrat de location pour la location de la Salle des fêtes André Chauvin et a versé une caution de 100 € pour le week-end du 29 août 2020. En raison de la situation épidémique, celle-ci annule la location et demande à être remboursée.

Madame le Maire propose au conseil municipal et ce considérant les circonstances exceptionnelles actuelles de rembourser madame DERAMBURE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce remboursement.

#### **VII - Modification numérotation place Raymond Gourdain**

Madame le maire explique au conseil municipal qu'actuellement il existe deux numéros 132 bis pour deux parcelles différentes et propose de numéroter la place Raymond Gourdain comme suit :

- Parcelle AI 54                    N° 132 et N° 132 Bis
- Parcelle AI 55 et AI 56        N° 132 Ter

Un plan annoté sera joint à la délibération. (annexe 1)

Madame le Maire procède au vote. La nouvelle numérotation est approuvée à l'unanimité.

#### **VIII - Jurés d'assises**

En référence au courrier préfectoral adressé à Madame le Maire de Saleux, il est procédé au tirage au sort de la liste annuelle des Jurés de la cour d'assise pour l'année 2021

Pour établir la liste préparatoire, la liste électorale de la commune est utilisée.

Les personnes retenues doivent avoir atteint l'âge de 23 ans.

Mesdames DEREGNAUCOURT, LHERITIER et monsieur LOMBARD, conseillers municipaux, procèdent au tirage au sort :

Page 125, ligne 6 : Monsieur LEGRIS Nicolas, Lucien, Jacques, né le 26 mai 1993 à AMIENS (Somme), domicilié 114 rue Jean Catelas à Saleux.

Page 85, ligne 8 : Madame FLUTTE Marize, Angèle, épouse JACQUET, née le 15 juin 1948 à OISEMONT (Somme), domiciliée 42 rue Jean Catelas, Logement 8, résidence Marius Damé à Saleux.

Page 102, ligne 1 : Monsieur HENAULT Ronald, Albert, née le 07 février 1951 à ROYE (Somme), domicilié 10 rue des Acacias à Saleux.

Page 133, ligne 7 : Madame LINE Nadia, Georgette, Angèle, épouse MARCHANDISE, née le 05 avril 1961 à CORBIE (Somme), domiciliée 3bis route de Taisnil à Saleux.

Page 113, ligne 1 : Monsieur KESRAOUI Yasid, né le 07 octobre 1959 à AMIENS (Somme), domicilié 14 rue Roger Salengro à Saleux.

Page 1, ligne 5 : Madame AJDOUR Mina, épouse SALIM, née le 21 juin 1983 CREIL (Oise), domiciliée 22 rue Jean Moulin à Saleux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce tirage au sort.

### **IX - Modification membres élus du CCAS**

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier comme suit la liste des membres élus du CCAS

Madame PETIT-GAS en remplacement de Monsieur BUTIN Hervé.

Le CCAS est donc composé de :

- BURNICHON Philippe
- PETIT-GAS Annie
- PEDOT Maryvonne
- DUCHENE Annie

Madame le Maire procède au vote. La modification du CCAS est adoptée à l'unanimité.

Madame DUCHENE souhaite connaître le calendrier de ces réunions.

Madame le maire indique que la première réunion aura lieu le 8 juillet 2020, le planning des réunions viendra ensuite.

### **X - Commission d'appels d'offres**

Madame le Maire propose des membres pour les élus de la majorité du conseil municipal et demande à l'opposition de désigner deux membres.

A l'unanimité, la commission d'appels d'offres est constituée comme suit,

Titulaires : Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur BUTIN Hervé et Monsieur BERTRAND Jean.  
Monsieur PLUQUET

Suppléants : Monsieur PRONIER Bruno, Monsieur DEMOLLIENS Thierry. Madame DUCHENE

### **XI - Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Madame le Maire propose des membres pour les élus la majorité du conseil municipal et demande à l'opposition de désigner un membre.

A l'unanimité la commission du Plan Local d'Urbanisme est constituée comme suit :

Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur CHAMPION Jean-Paul, Madame PETIT-GAS Annie, Monsieur BERTRAND Jean, Madame NIQUET Béatrice, Monsieur DEMOLLIENS Thierry.  
Monsieur PLUQUET

### **XII - Correspondant Défense**

Madame le maire indique qu'elle se présente au poste de correspondant défense.

Madame le Maire procède au vote. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

### **XIII - Création commissions consultatives**

Monsieur PLUQUET demande à quelles dates se réunissent les commissions ?

Madame le Maire indique que celles-ci se réunissent quelques jours avant la réunion du conseil municipal si un point de l'ordre du jour concerne une des commissions.

Monsieur CHAMPION indique que toutes les commissions ne se réunissent pas le même jour.

Monsieur PLUQUET dit que cette disposition permet ainsi à Madame RAMBOUR de participer à toutes les commissions.

Monsieur CHAMPION indique que Madame RAMBOUR peut très bien ne pas participer à l'une ou l'autre des commissions puisqu'il y a un adjoint au maire pour chaque commission.

**- Commission « Enfance, vie scolaire et périscolaire, sports, culture et vie associative »**

Madame le Maire propose des membres pour les élus la majorité du conseil municipal et demande à l'opposition de désigner un membre.

A l'unanimité la commission est composée comme suit :

Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur CHAMPION Jean-Paul, Monsieur DOUAY Laurent, Mme DEREGNAUCOURT Christiane, Madame CARDON Marie-Christine, Madame BAQUET Laurence.

Madame DUCHENE.

**- Commission « Finances, travaux, voiries, urbanisme et bâtiments »**

Madame le Maire propose des membres pour élus de la majorité du conseil municipal et demande à l'opposition de désigner un membre.

A l'unanimité la commission est composée comme suit :

Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur BERTRAND Jean, Monsieur BUTIN Hervé, Monsieur BURNICHON Philippe, Madame PEDOT Maryvonne.

Monsieur PLUQUET

**- Commission « Social, environnement, fêtes et cérémonies, personnel »**

Madame le Maire propose des membres pour les élus de la majorité du conseil municipal et demande à l'opposition de désigner un membre.

A l'unanimité la commission est composée comme suit :

Madame RAMBOUR Isabelle, Madame PETIT-GAS Annie, Madame NIQUET Béatrice, Madame DIEU Annick, Monsieur BERTRAND Rudy, Monsieur PRONNIER Bruno.

Madame DUCHENE

**- Commission « Jardins Communaux, l'accessibilité, sécurité »**

Madame le Maire propose des membres pour les élus de la majorité du conseil municipal et demande à l'opposition de désigner un membre.

A l'unanimité la commission est composée comme suit :

Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur DEMOLLIENS Thierry, Monsieur BUTIN Hervé, Madame CARDON Marie-Christine, Madame LHERITIER Yasmine, Monsieur BURNICHON Philippe.

Monsieur LOMBARD Daniel

#### **XIV - Règlement Intérieur Conseil Municipal**

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un règlement concernant le déroulement des réunions du conseil municipal.

Madame DUCHENE aborde l'article concernant les questions orales : pourquoi une limitation du temps de parole ? Cette disposition n'existe pas sur le règlement type du site de l'A.M.F.

Madame le Maire informe que cette disposition existe : le maire peut limiter le droit de parole.

Monsieur PLUQUET demande si cette disposition concerne aussi les questions diverses.

Madame le Maire indique que non : elles doivent être adressées par écrit au maire.

Madame DUCHENE déclare que le conseil municipal a tout de même le droit de poser des questions pour obtenir des précisions.

Madame le Maire indique que ces précisions sont à demander lors des commissions compétentes.

Monsieur CHAMPION informe que Madame le maire peut décider que telle ou telle question fasse l'objet d'une réponse différée notamment à l'occasion d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Madame RAMBOUR procède au vote. Le règlement intérieur du conseil municipal est adopté à l'unanimité. (annexe 2)

### **A l'issue de l'ordre du jour du conseil municipal :**

Madame RAMBOUR remet une note à chaque conseiller concernant les élections sénatoriales et informe le conseil municipal qu'il y aura un conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020 concernant ce point. Cette date est imposée par les services de l'Etat.

1) Madame DUCHENE revient sur les aides européennes. Il est possible, avant la première pierre de l'école maternelle, de constituer quatre dossiers pouvant donner lieu entre 40 et 60 % de subvention, d'une part auprès de la FSE et de la FNAUT et via la préfecture établir deux autres demandes auprès de la DETR et la DSIL (concernant les bâtiments scolaires).

Il faut donc scinder en deux le dossier de l'école maternelle : expertise technique et construction.

Monsieur CHAMPION indique qu'on ne peut pas cumuler les aides et que la DETR a déjà été sollicitée (Voir Budget du précédent conseil municipal)

Monsieur PLUQUET admet qu'à la création du projet, Madame RAMBOUR n'était pas encore maire de Saleux mais que d'autres membres du conseil municipal étaient déjà en poste et pourraient expliquer le déroulement du projet.

Madame le maire interrompt ce débat car une question écrite lui a été adressée à ce sujet et informe qu'elle doit vérifier la faisabilité de la demande.

Madame Christiane DEREGNAUCOURT indique que notre commune est trop petite pour être éligible mais que des subventions européennes existent concernant des projets pédagogiques et numériques.

2) Madame DUCHENE demande à ce que les horaires d'ouverture de la benne à déchets verts soient revus.

Monsieur CHAMPION indique que cette benne est accessible tous les jours et notamment le samedi de 9 heures à 17 heures.

Madame DUCHENE voudrait que ce soit ouvert le dimanche.

Madame BAQUET rappelle qu'on ne doit pas tondre le dimanche.

Monsieur CHAMPION dit que la benne à déchet vert est placée dans l'enceinte des bâtiments techniques pour éviter la dépose de déchets qui ne sont pas des déchets verts.

Madame DUCHENE dit à Monsieur CHAMPION qu'il touche des indemnités en tant qu'adjoint au maire à taux plein.

Monsieur CHAMPION indique qu'il trouve cette réplique mesquine et que le temps passé ainsi que le travail apporté par les élus, ne correspond à peine selon une étude à la moitié d'un Smic.

Madame NIQUET indique que lors de la réunion qui a eu lieu entre le maire, les adjoints et les 3 opposants il avait été indiqué qu'il fallait travailler dans de bonnes relations pour l'intérêt de la Commune et qu'actuellement cela n'est pas le cas.

**Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h57.**